

Evolution et Enjeux de l'Accompagnement Social au sein de l'UDAF de la Loire

Le terme « accompagnement social », parfois « accompagnement » tout court, a acquis droit de cité dans le vocabulaire professionnel depuis quelques années. Peu à peu il se substitue à d'autres termes tels que : méthode, méthodologie, suivi, aide...

Mmes BOUQUET et GARCETTE définissent le contenu de cette fonction ainsi **« l'accompagnement social vise à aider les personnes en difficulté à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion, et à établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide, dans une relation de solidarité, de réciprocité et d'engagement de part et d'autre. Ainsi, l'accompagnement social ne peut donc être fondé que sur une démarche volontaire. Il repose sur la liberté de chacun et sur la capacité d'engagement réciproque. Cette démarche orientée vers le « faire ensemble » est attentive aux processus, au cheminement des personnes, à leur parcours. »**

Aujourd'hui, l'enjeu pour l'UDAF de la Loire est de mettre en évidence et de mesurer tant quantitativement que qualitativement, l'accompagnement social proposé par nos mandataires.

Cet accompagnement ou plutôt ces accompagnements s'organisent à partir d'une définition généraliste, mais ils s'exercent aussi dans la limite du mandat qui leur est confié.

A terme, notre rôle, à partir de **l'évaluation de la mesure par la mise en œuvre d'une grille d'évaluation spécifiquement réalisée afin de définir le « Poids d'une mesure » et par la même les situations dites « complexes »** liés à différents facteurs sociaux, financiers, santé, logement, familiaux,, est de graduer en temporalité et en priorité nos accompagnements.

L'évaluation de l'autonomie des personnes accompagnées au quotidien relève souvent de la subjectivité des mandataires mais aussi du contexte qui influence l'observation de ces professionnels. Ce constat ne doit pas négliger que, de cette évaluation, découlent aussi la prise en compte de la qualité du suivi effectuée dans un cadre de partenariats multisectoriels.

Pour faciliter et rendre objective cette appréciation, la grille permet d'évaluer le degré de dépendance physique et psychique d'une personne accompagnée pour les actes de sa vie quotidienne. Une fois la grille renseignée, le score obtenu est pris en compte pour la réponse concernant le suivi quantitatif et qualitatif de l'accompagnement durant la mesure. Néanmoins cette évaluation ne doit pas faire perdre de vue qu'il ne s'agit pas d'un interrogatoire mais d'un temps d'échange et d'observation à mener avec respect et en tenant compte de la vulnérabilité de la personne. Nous voyons l'importance de bien comprendre les enjeux de l'utilisation de cet outil qui sera réajustée pendant cette période d'expérimentation.

Cet outil constitue un bon instrument de description synthétique des problèmes qui se posent dans les différentes activités de la vie courante de la personne et permet de recentrer les priorités à mettre en œuvre par le mandataire.

Une évaluation de qualité se fait en pluridisciplinarité (Sociale et Médico-sociale), par observation et questionnement de la personne, et doit tenir compte d'éventuelles fluctuations des activités dans le temps, une activité pouvant être réalisée à un moment donné et ne pas l'être à un autre moment.

Elle doit également tenir compte de l'environnement et des habitudes de la personne inévitablement impactés par les formes d'habitat et la disponibilité ou la proximité plus ou moins importante d'autres professionnels du soin et du travail social.

Ce modèle de grille n'est qu'un des éléments de l'ensemble des informations (histoire, état de santé, contexte psychologique, environnement physique, humain et matériel...) indispensable à la mise en place d'un plan d'accompagnement qualitatif personnalisé au profit des professionnels.

Ces questionnements répondent à autant de critères qui vont faciliter la mise en place d'un accompagnement social efficient auprès des professionnels.

La grille que nous proposons reprend l'ensemble de ces items et permet de mettre une cotation pour chacun d'entre eux afin de définir si nous sommes face à une situation complexe, afin de les qualifier, les quantifier, et de mesurer les accompagnements à mettre en place.

Mode d'emploi Grille « Degré de Complexité » de l'accompagnement social :

Autonomie

- Pondération des items de 1 ou 2 afin de pouvoir enregistrer les évolutions ou progrès entre 2 étapes (démarrage et 1er bilan par exemple)
- S'il est nécessaire de chercher une personne ressource ou partenariat cela ajoute un poids à l'accompagnement
- Enfin si la personne n'adhère pas à la mesure ne coopère pas la charge est encore accentuée.

Remarque : Pour l'item «Capacité à accepter de l'aide ou un soutien extérieur » valeur 2 ou 0, la personne est capable d'accepter de l'aide ou non.

Logement

- La personne peut-elle vivre de manière autonome dans son logement ? Est-il adapté à ses besoins ou non ? Y a-t-il un changement ou une assistance à prévoir (*remplacer la baignoire par une douche, prévoir une assistance téléalarme*) ?
- Le logement est-il bien situé au regard des besoins de la personne ? Faut-il envisager un déménagement....
- Le logement est-il adapté quant à sa taille, ses équipements de sécurité, son prix, son état, son isolation ? Faut-il prévoir des travaux, un déménagement ?
- Le logement est-il bien entretenu ? Faut-il prévoir une aide extérieure ?
- La personne est-elle d'accord pour effectuer les changements qui sont nécessaires, quelqu'un peut-il nous aider à faire les démarches ?

Santé

2 grands groupes :

- L'hygiène :
 - o Le corps et
 - o le linge

- Le médical et sa coordination
 - o Le médecin traitant (ou de référence) est obligatoire, les autres médecins ne le sont pas, c'est pourquoi ils n'engendrent pas de « poids » supplémentaire dans l'accompagnement s'ils ne sont pas nécessaires.
 - o Si le majeur n'adhère pas aux soins qui sont nécessaires, **l'accompagnement devient beaucoup plus compliqué** notamment lorsqu'il s'agit de psychiatrie / Hôpital de jour ou qu'il n'y a pas de médecin traitant (ou référent)
 - o L'accompagnement est aussi compliqué lorsque les soins sont multiples et qu'ils ne sont pas coordonnés.

L'administratif

Les situations des démarrages et des clôtures entraînent des échanges plus nombreux donc un accompagnement accru,

Faire valoir les droits et constituer les dossiers (prendre le temps de faire avec la personne qui n'est pas en capacité de faire seule)

Ressources / budget

La question ici est de savoir s'il y a des ressources, si elles sont stables ou pérennes et si le budget est équilibré. Si les ressources ne sont pas pérennes, il faudra sans cesse recalculer et expliquer la gestion au majeur. Si le budget n'est pas équilibré, il faudra demander des aides financières.

Attitude et comportement

Ici la cotation est 0 ou 2 car soit l'attitude est opposante, soit elle ne l'est pas ?

Socialisation

Nous prenons en compte ici le fait que nous soyons ou non le seul interlocuteur de la personne et sa capacité à s'ouvrir vers l'extérieur (ce qui pourra nous permettre d'introduire des tiers plus facilement)